



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille
Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements relatifs au marché :

Tél. : 04.86.94.47.32 – Mail : c.methy@ccas-marseille.fr

2/ OBJET DE L'ACCORD CADRE

Prestation de transport pour les personnes âgées participant aux sorties organisées par le C.C.A.S.
--

3/ PROCEDURE

3.1/ Mode de passation : Procédure adaptée Art. 27 et 78 du décret n° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

3.2/ Durée de l'accord cadre : 1 an à compter de la date spécifiée dans la notification d'attribution, renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans dépasser 4 ans maxi.

3.3/ Critères de sélection des offres : Valeur technique 60 % - Prix des prestations 40 %.

3.4/ Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 5 janvier 2018.

3.5/ Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque entreprise qui en aura fait expressément la demande selon les modalités suivantes :

CCAS de Marseille

Direction Commande Publique
Assurances et Développement Durable
Immeuble Quai Ouest - Bureau 218
50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

. M. METHY 04.86.94.47.32 c.methy@ccas-marseille.fr
. Site internet du CCAS -> <http://www.ccas-marseille.fr>
. Plateforme de dématérialisation -> <http://achatpublic.com>
. BOAMP

3.6/ Remise des offres

-> Par voie postale ou remise directe :

Les offres seront adressées à la Direction Commande Publique Assurances et Développement Durable, Immeuble Quai Ouest - 50 Rue de Ruffi - Bureau 218 – CS 90349 13331 Marseille Cedex 03 par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents. L'enveloppe extérieure devra comporter l'objet de l'avis public à la concurrence et la mention « ne pas ouvrir ».

Les candidats peuvent également déposer leur offre par remise directe à la même adresse aux horaires suivants : 9h00 – 11h30 et 13h00 – 16h **avant le vendredi 26 janvier 2018 à 16h** terme de rigueur.

3.7/ Voie de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 Rue Breteuil 13281 Marseille Cedex 6 tél. : (+33) -91-13-48-13 courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr fax : (+33) 4-91-81-13-87

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Greffe du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 Rue Breteuil 13281 Marseille Cedex 6 tél. : (+33) 4-91-13-48-13 courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr fax : (+33) 4-91-81-13-87